

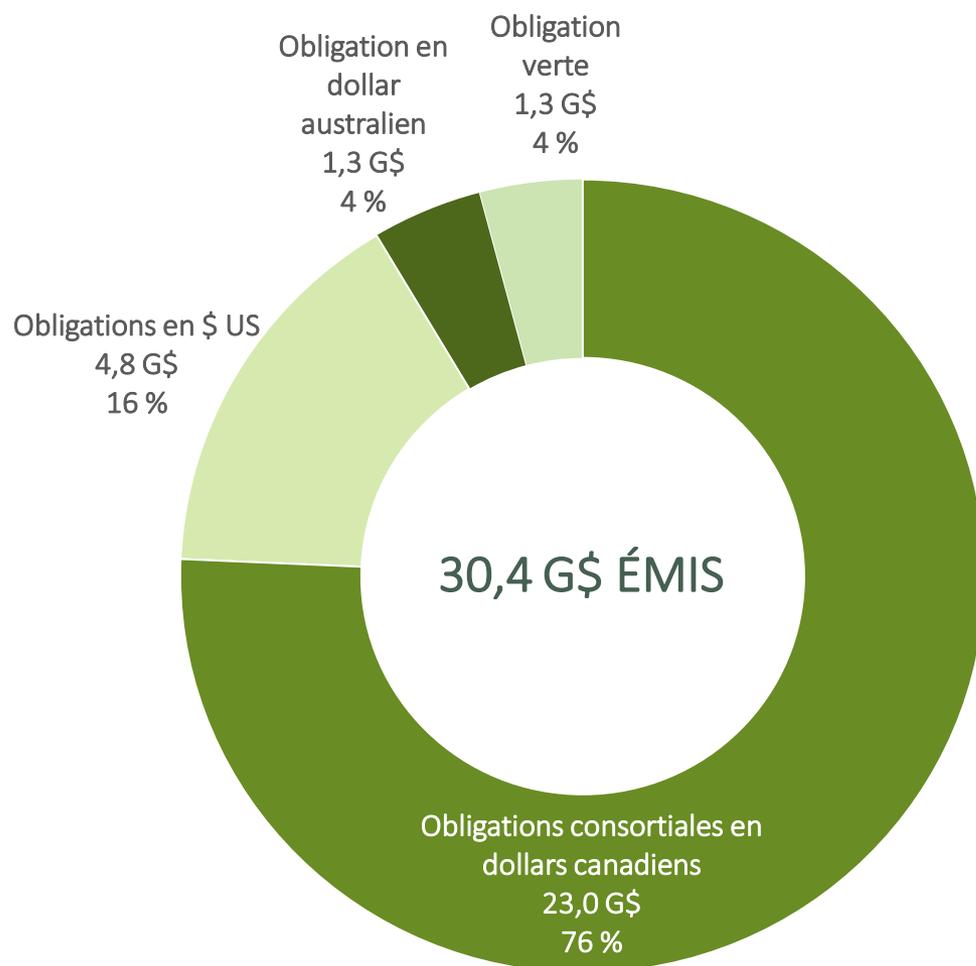


Parc provincial Kakabeka, Thunder Bay, ON

Province de l'Ontario

PRÉSENTATION SUR LES OBLIGATIONS VERTES

PROGRAMME D'EMPRUNTS

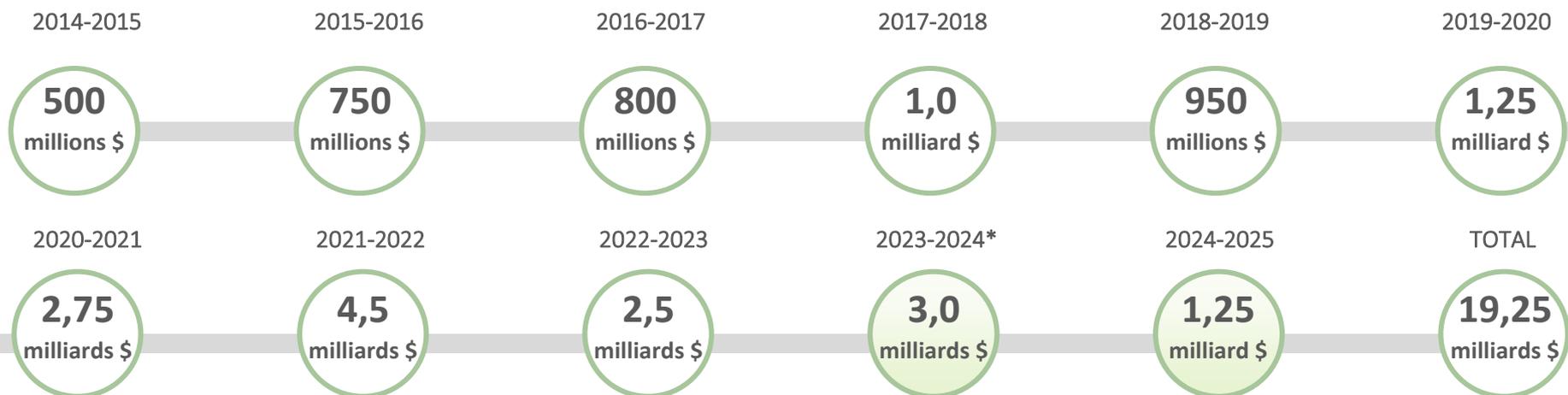


Emprunts 2024-2025

Besoins d'emprunts totaux :	37,5 G\$
Emprunts contractés :	30,4 G\$ (81,1 %)
En dollars canadiens :	24,3 G\$ (79,8 %)
En devise :	6,1 G\$ (20,2 %)
Échéance moyenne :	15,2 années

PROGRAMME DES OBLIGATIONS VERTES DE L'ONTARIO

- Actuellement, l'Ontario est le plus important émetteur d'obligations vertes en dollars canadiens :



- Au total, 29 projets ont reçu ou recevront des fonds générés par les 16 émissions d'obligations vertes de l'Ontario.

Émissions précédentes d'obligations vertes de l'Ontario :

Format	Admission en bourse	Indices des obligations vertes
Obligations planétaires en dollars canadiens	Luxembourg Stock Exchange Euro MTF	Bloomberg MSCI Green Bond Index
Obligations intérieures à moyen terme	Luxembourg Green Exchange	ICE BofA Merrill Lynch Green Bond Index
		S&P Green Bond Index
		Solactive Green Bond Index

* En janvier 2024, l'Ontario a publié son cadre des obligations durables qui remplace le cadre des obligations vertes de la province de l'Ontario élaboré en 2014. Les obligations vertes émises avant janvier 2024 ont été émises dans le cadre des obligations vertes, tandis que les obligations vertes émises à partir de janvier 2024 sont émises dans le cadre des obligations durables.

PROGRAMME DES OBLIGATIONS DURABLES DE L'ONTARIO

- En janvier 2024, l'Ontario a publié son cadre pour les obligations durables, qui remplace le cadre pour les obligations vertes de 2014. Le nouveau cadre permet d'élargir l'éventail des émissions d'obligations potentielles
- L'Ontario demeure engagé à l'égard du marché des obligations vertes. Sous réserve des conditions du marché, l'Ontario prévoit continuer à émettre de multiples obligations vertes chaque exercice financier.
- Le programme d'obligations vertes de l'Ontario a reçu les prix suivants au cours des dernières années :
 - **Prix pour l'obligation verte de l'année 2019 d'Environmental Finance**
Localités/municipalités (Émission d'obligation verte 2018)
 - **5^e prix des pionniers des obligations vertes de Climate Bonds Initiative**
Le plus grand émetteur d'obligations vertes infranationales au cours des 10 dernières années

Principes sur les obligations vertes

- Depuis mars 2016, l'Ontario est membre du groupe des « Principes sur les obligations vertes » (lignes directrices sur les obligations vertes), créé par l'International Capital Markets Association.



Taxonomie de l'UE

- L'Ontario verse des fonds aux projets d'obligations vertes qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés dans la taxonomie de l'UE, principalement dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation aux changements climatiques.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

- En 2018, les rapports sur les projets financés par les fonds d'obligations vertes de l'Ontario ont commencé à faire référence aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD NU). L'Ontario financera des projets admissibles dans les catégories du cadre qui appuient les objectifs de développement durable de l'ONU suivants :

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



UTILISATION ET GESTION DES PRODUITS

- Les produits des obligations sont versés dans le Trésor public de l'Ontario.
- Ils sont investis à court terme dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada.
- Un montant équivalent aux produits nets de chaque émission d'obligations est enregistré dans un compte désigné des registres financiers de la province de l'Ontario. Ces comptes désignés sont utilisés pour faire le suivi de l'utilisation et de l'affectation des fonds aux projets admissibles.
- Une période rétrospective de 6 mois à compter de l'émission des obligations et une période prospective de 12 mois définiront la fenêtre de 18 mois au cours de laquelle les recettes des obligations devraient être dépensées.

Audit d'attestation de la qualité

- Un audit d'attestation de la qualité est réalisé par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, qui vérifie les montants attribués à des projets choisis et fait le suivi du montant des produits des obligations vertes.
- Cet audit d'attestation de la qualité devrait avoir lieu dans l'année suivant la date d'émission. Le dernier audit d'attestation de la qualité a été réalisé le 15 novembre 2023.

Examen externe

- L'Ontario a reçu un deuxième avis indépendant de Sustainalytics concernant son cadre pour les obligations durables.
- Le cadre pour les obligations durables de l'Ontario s'aligne sur les quatre principes applicables aux obligations vertes, des principes applicables aux obligations Sociales et des principes applicables aux obligations durables de la Capital Market Association (ICMA).

CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES DE L'ONTARIO

- L'approche de l'Ontario en matière de développement durable est intégrée dans ses politiques, ses programmes, ses dépenses en capital et d'autres initiatives qui régissent les personnes, les lieux et les entreprises de la province.
- Le cadre pour les obligations durables définit les types de projets qui peuvent être admissibles au produit des obligations. Les catégories de projets d'obligations vertes admissibles comprennent, sans s'y limiter, les projets suivants :

Cadre pour les obligations vertes 2014

Catégories obligations vertes

Transport propre



Efficacité et conservation énergétiques



Énergie et technologie propres



Gestion forestière, agricole et de terres



Adaptation et résilience au climat



Cadre pour les obligations durables 2024

Catégories obligations vertes

Transport propre

Bâtiments verts

Efficacité énergétique

Prévention et contrôle de la pollution

Énergie propre

Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des sols

Biodiversité terrestre et aquatique

Adaptation au changement climatique

Gestion durable de l'eau et des eaux usées

Économie circulaire, produits adaptés, production, technologies et processus

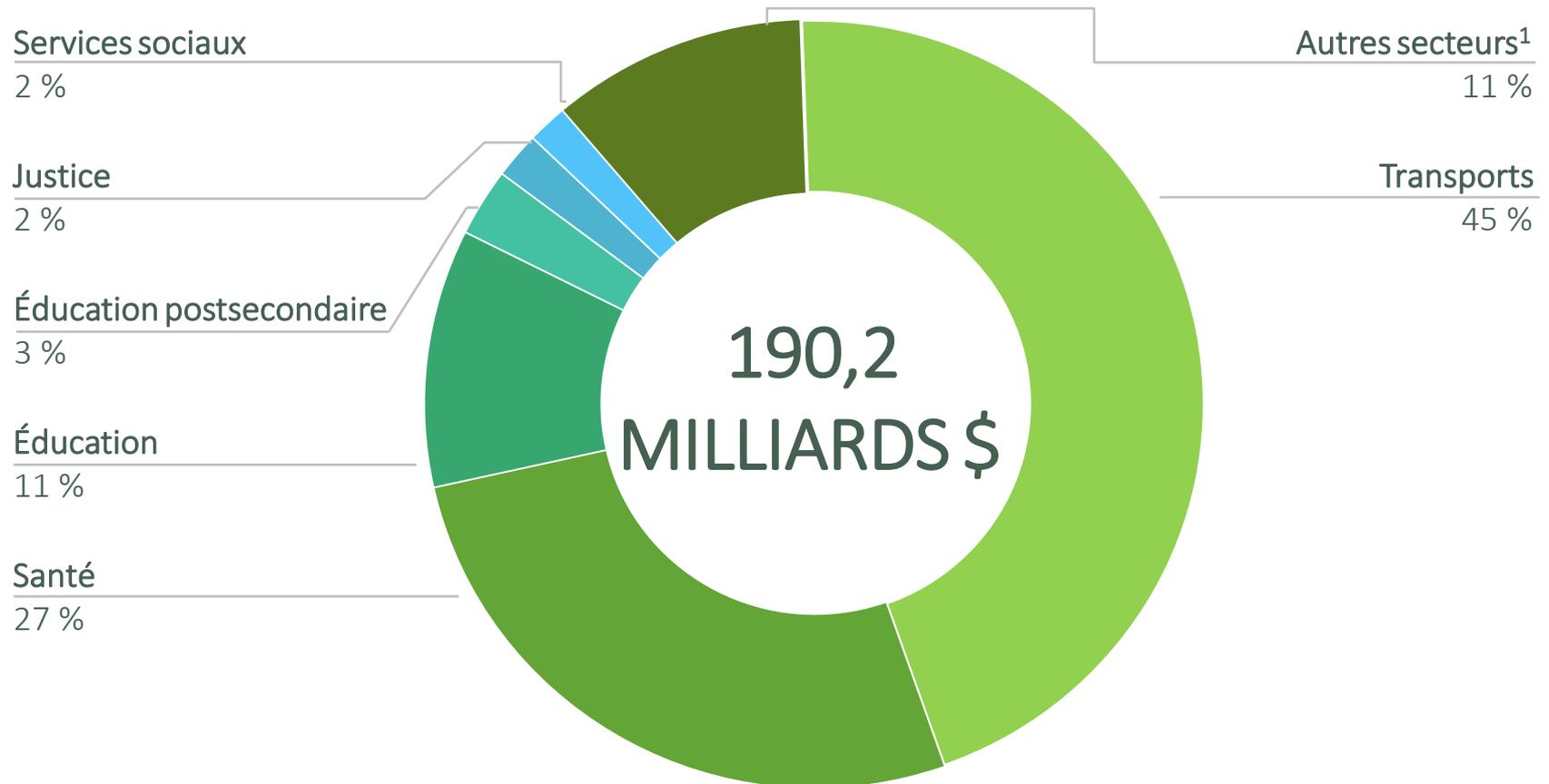
PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES PROJETS

- La sélection des projets admissibles est effectuée au nom de la province par le personnel de l'Office ontarien de financement (OOF), sur les conseils du Comité consultatif sur les obligations durables de la province (Sustainable Bond Advisory Panel - SBAP), qui remplace le Comité consultatif sur les obligations vertes créé en 2014.
- Le SBAP, qui comprend du personnel de divers ministères et organismes, dont le ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs, l'OOF et le conseil d'administration de l'OOF, évalue et recommande des projets à inclure dans le programme d'obligations durables de l'Ontario en se fondant sur des critères de sélection, dont :
 - les considérations environnementales et sociales du projet, notamment les résultats mesurables ou d'autres indicateurs de rendement décrivant clairement les avantages environnementaux ou sociaux et les caractéristiques de chaque projet;
 - les facteurs financiers pour s'assurer que les besoins de financement se situent dans la fenêtre de 18 mois définie pour chaque obligation au moment de l'émission (1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2025; et
 - l'utilisation des fonds, y compris la capacité de contrôler l'avancement des projets, de suivre les dépenses et d'en rendre compte.



INVESTISSEMENTS DANS L'INFRASTRUCTURE – PLAN DE 10 ANS

- Les investissements dans l'infrastructure prévus pour les dix prochaines années totalisent 190,2 milliards de dollars.
- En supposant que la demande soit adéquate, les projets écologiques de l'Ontario devraient facilement appuyer un programme des obligations vertes constant pour de nombreuses années.



Nota 1 : Comprend l'infrastructure à large bande, l'administration du gouvernement, les richesses naturelles et les industries de la culture et du tourisme.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Budget de 2024

PROJETS ADMISSIBLES

- Quatre projets ont été sélectionnés et devraient recevoir des fonds générés par la prochaine obligation verte.



Transports propres

Expansion de GO

TLR Hazel McCallion
(anciennement TLR de Hurontario)

Ligne de métro Ontario

Prolongement de la ligne de métro vers Scarborough

Électrification

- On met beaucoup l'accent sur l'électrification pour développer le réseau de transport en commun de l'Ontario :
 - La technologie des véhicules électriques sera utilisée pour tous les nouveaux projets de métro et de train léger sur rail actuellement en cours.
 - De plus, l'électrification du réseau ferroviaire GO est un élément clé de l'engagement de la province de transformer ce réseau pour en faire un réseau de transport en commun rapide, en continu et complet.
 - Les véhicules électriques accéléreront les déplacements et réduiront les frais de fonctionnement au kilomètre, offrant ainsi un service sûr, rapide et fiable tout en réduisant les effets localisés des émissions et du bruit.
- En 2023, environ 90 % de l'électricité de l'Ontario était générée par des sources non émettrices.

Contexte

- Le document *Budget de 2024* décrit l'investissement de la province de 67,5 milliards de dollars sur 10 ans pour construire ou développer l'infrastructure provinciale du transport en commun partout en Ontario.
- Grâce à des investissements dans les projets de métro prioritaires en Ontario, dans le Programme d'expansion du système ferroviaire GO et dans des projets de train léger sur rail aux quatre coins de la province, l'Ontario met en place un réseau de transport en commun intégré qui appuiera l'établissement de collectivités et de tendances touristiques durables.

EXPANSION DE GO

Description du projet

- Le Programme d'expansion du système ferroviaire GO permettra de transformer le réseau ferroviaire de GO pour en faire un réseau de transport en commun rapide, en continu et complet, qui permettra d'offrir toute la journée un service bidirectionnel continu aux 15 minutes sur des tronçons clés du réseau ferroviaire de GO Transit.



**WITH
GO EXPANSION
PEAK SERVICE LEVEL**

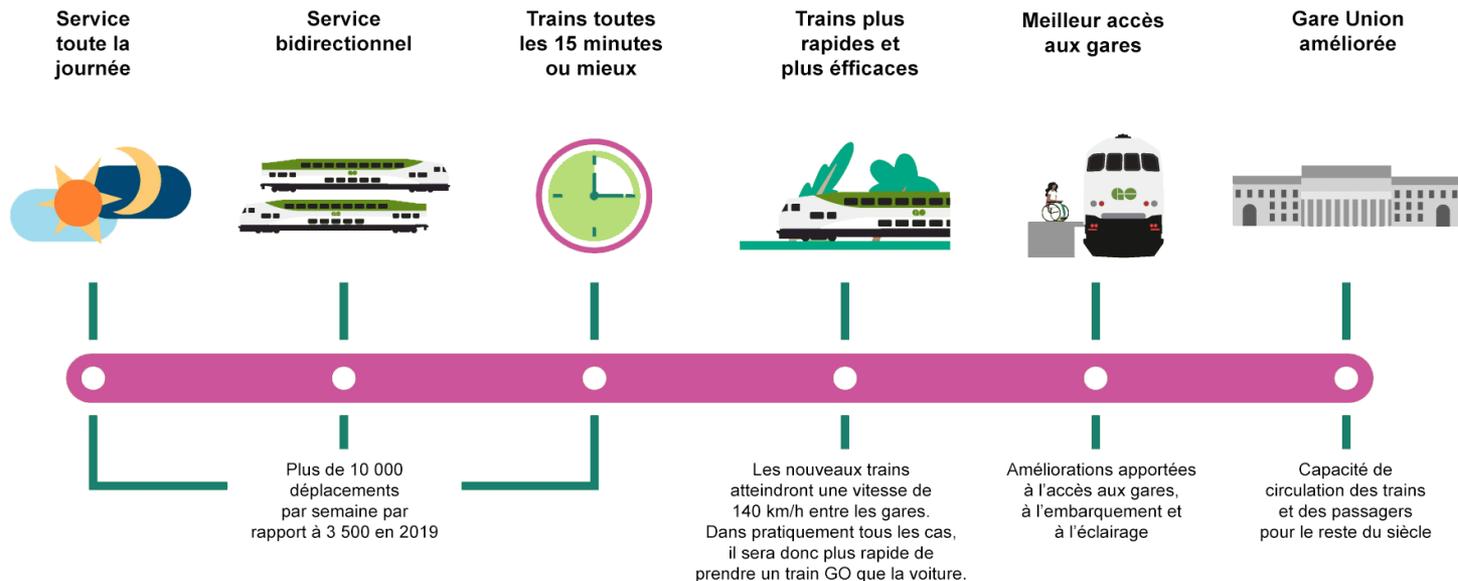
EXPANSION DE GO

Points saillants environnementaux

- Expansion de GO permettra de transformer le réseau ferroviaire de GO, qui est principalement un service de banlieue, pour en faire un vaste réseau de transport en commun régional rapide, contribuant ainsi à un changement de mode de transport et à une réduction des émissions de GES et des PCA.
- Les nouvelles installations auront au moins la certification LEED argent et viseront l'or, lorsque cela est possible.

Autres avantages

- La province va de l'avant et procède à des approvisionnements cruciaux pour appuyer la prestation de services ferroviaires GO améliorés, dont la conclusion d'un contrat avec ONxpress Transportation Partners pour le projet de travaux sur le corridor ferroviaire. Ce projet englobe notamment l'électrification de l'infrastructure, la signalisation et un nouveau parc de trains.
- L'expansion de GO fournira aussi une gamme d'améliorations dans la région du Grand Toronto et de Hamilton :



TLR HAZEL MCCALLION

Description du projet

- Le TLR Hazel McCallion (anciennement TLR de Hurontario) sera une nouvelle ligne de 18 kilomètres avec 19 arrêts reliant les communautés de Mississauga et du sud de Brampton.

Points saillants environnementaux

- Une moins grande utilisation de la voiture et le passage des autobus diesel aux véhicules légers sur rail électriques contribuent à la diminution des GES et PCA, permettent de gérer la congestion routière et encouragent l'utilisation du transport en commun plutôt que la voiture.
- Les installations d'entretien et d'entreposage visent l'obtention de la certification LEED de niveau argent.



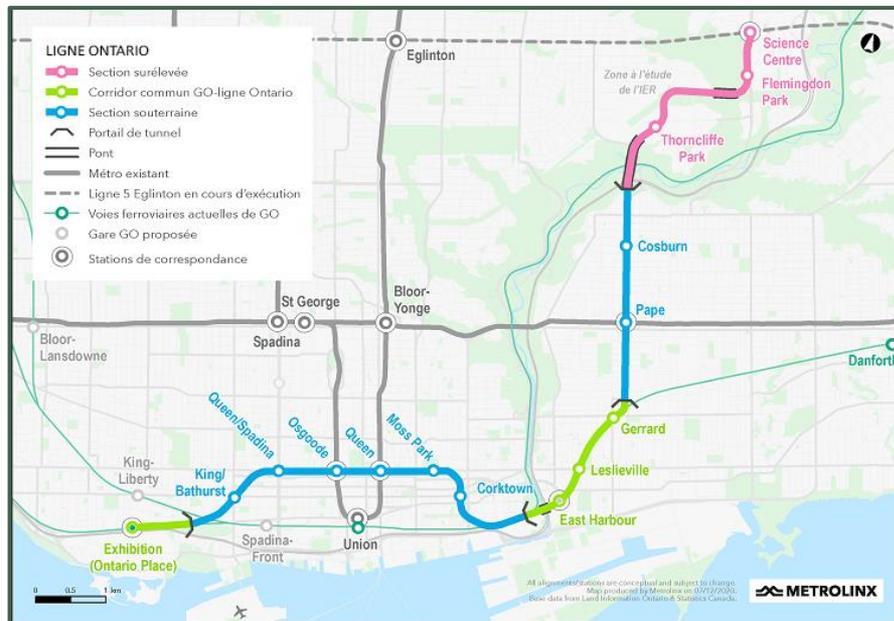
LIGNE DE MÉTRO ONTARIO

Description du projet

- Une nouvelle ligne de transport en commun rapide de 15,6 kilomètres à Toronto, qui reliera Exhibition/Ontario Place au Centre des sciences de l'Ontario en passant par le centre-ville de Toronto. Le projet inclut 15 stations (y compris six stations de jonction) et des correspondances à trois lignes du réseau GO, aux lignes de métro 1 et 2 de la TTC, à la future ligne 5 (TLR Eglinton Crosstown) et à des lignes de tramway à 10 stations.

Points saillants environnementaux

- Une moins grande utilisation de la voiture et le passage des autobus diesel aux véhicules légers sur rail électrique contribuent à réduire les émissions de GES et PCA, permettent de gérer la congestion routière et encouragent l'utilisation du transport en commun plutôt que la voiture.



15,6
kilomètres



388 000
embarquements
quotidiens



227 500
personnes de plus à proximité
des transports en commun

All alignments/stations are conceptual and subject to change.
Map produced by Metrolinx on 08/22/2024.
Base data from Land Information Ontario & Statistics Canada.

METROLINX

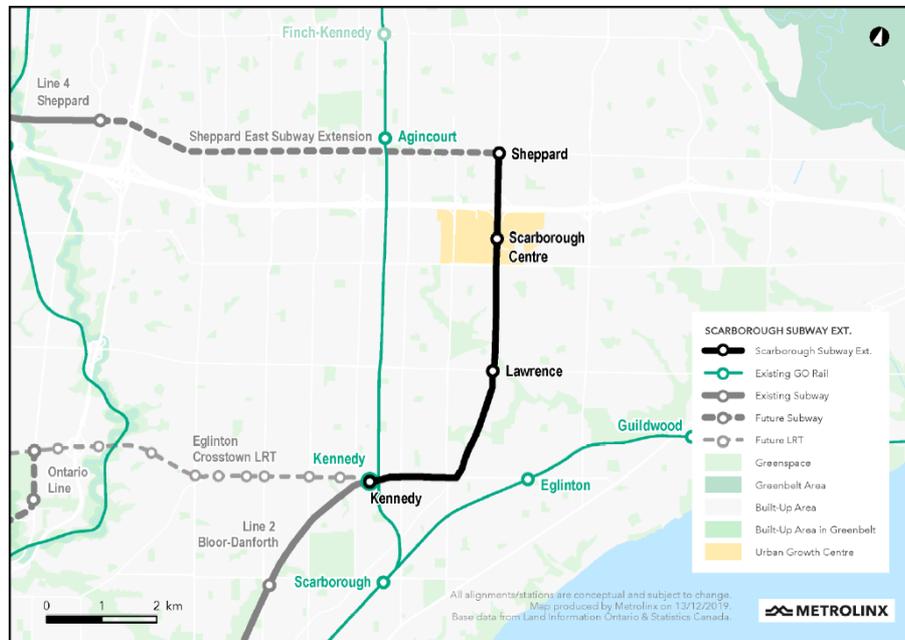
PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE MÉTRO VERS SCARBOROUGH

Description du projet

- Le prolongement de la ligne de métro vers Scarborough fera en sorte que le service de métro de la ligne 2 de la TTC soit offert sur 7,8 kilomètres de plus dans Scarborough, de la station Kennedy jusqu'à l'avenue Sheppard et McCowan Road.
- Le projet englobe trois nouvelles stations, et jusqu'à six points de correspondances.

Points saillants environnementaux

- Une moins grande utilisation de la voiture et le passage des autobus diesel aux véhicules légers sur rail électrique contribuent à la diminution des GES et PCA, permettent de gérer la congestion routière et encouragent l'utilisation du transport en commun plutôt que la voiture.



7,8
kilomètres



105 000
embarquements
quotidiens



38 000
personnes de plus à proximité
des transports en commun

RAPPORTS SUR LES RÉPERCUSSIONS

- Depuis 2015, l'Ontario publie un bulletin annuel sur les obligations vertes, le neuvième ayant été publié en décembre 2022. Ce bulletin fournit :
 - Un aperçu du processus d'évaluation et de sélection des projets
 - Total des fonds alloués aux projets par catégorie de projet admissible et montants, montants non alloués et effets projetés sur l'environnement
 - Des mises à jour sur les projets (y compris les effets environnementaux prévus)
 - Un lien vers l'audit d'attestation de la qualité effectué par le vérificateur général de l'Ontario
- Pour la préparation du bulletin, l'OOF collabore avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux de l'Ontario, avec l'appui du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, qui lui fournit son expertise en analyse des avantages environnementaux prévus.
- L'Ontario utilise des indicateurs de base largement reconnus pour ses projets et s'attend à adopter toute recommandation future du groupe des « Principes sur les obligations vertes » en matière de rapports sur les répercussions.

SOMMAIRE

- L'Ontario a un programme établi d'obligations vertes et s'attend à ce que les obligations vertes continuent de jouer un rôle important dans les emprunts annuels de la province. Sous réserve des conditions du marché, l'Ontario prévoit continuer à émettre de multiples obligations vertes chaque exercice, y compris en 2024-2025.
- Quatre projets de la catégorie de Transports propres devraient obtenir du financement de la prochaine émission d'obligations vertes.
- On met beaucoup l'accent sur l'électrification pour développer le réseau de transport en commun de l'Ontario :
 - La technologie des véhicules électriques sera utilisée pour tous les nouveaux projets de métro et de train léger sur rail actuellement en cours. De plus, l'électrification du réseau ferroviaire GO est un élément clé de l'engagement de la province de transformer ce réseau pour en faire un réseau de transport en commun rapide, en continu et complet.
- La province s'efforce d'être un chef de file dans ses efforts liés à la transparence et aux rapports sur les répercussions avec la publication de son bulletin annuel.

Relations avec les investisseurs
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5G 1Z3
Canada

Avis juridique

Présentation préparée par l'Office ontarien de financement. Ces données sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières dans aucun territoire de compétence. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières et la décision d'acheter des valeurs ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Il peut y avoir des erreurs ou des omissions attribuables à la conversion électronique, au téléchargement ou à des modifications non autorisées. Les déclarations de cette présentation peuvent contenir des « déclarations prospectives » et peuvent être modifiées en raison d'incertitudes, de risques et d'autres facteurs. La province de l'Ontario ne s'engage nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf pour se conformer aux exigences des lois et règlements pertinents. Rien ne garantit que les renseignements contenus dans la présentation soient exacts ou complets à toute date autre que la date d'affichage ou de publication.